

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAOVIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES

OBJET :

AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES  
AVENANTS  
RELATIFS AUX  
TRAVAUX DE  
REHABILITATION  
DE LA GARE HAUTE  
DU TELEPHERIQUE  
DU SALEVE – LOTS  
N°7A, 12 & 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE

Séance du : 13 octobre 2023

Convocation du : 05 octobre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

N°A-2023-23

**Membres présents :** Mesdames Roxane Dupommier, Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Marc Châtelain, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wiszniewski,

**Membres représentés :**

Alain Carlier représenté par Luc Deley suppléant,  
Gabriel Doublet par Françoise Magdelaine suppléante,

**Membre excusé :** Christian Dupessey,

A l'issue d'appels d'offres, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare haute du téléphérique du Salève ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus en € HT
2	CURAGE-DEMOLITION-TERRASSEMENT GENERAUX - GROS OEUVRE	ALBIZZATI	2 748 111,08
4	TOITURE - ETANCHEITE	AMP ETANCHÉITÉ	281 895,31
5	ENDUITS	ALBIZATTI	76 574,67
7A	<b>MENUISERIES EXTERIEURES ACIER - SERRURERIE - METALLERIE - (Partie A)</b>	<b>STA</b>	<b>555 796,21</b>
7B	MENUISERIES EXTERIEURES ACIER - SERRURERIE - METALLERIE - (Partie B)	ETS BLANCHET	524 093,90
8	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	NEBIHU	202 094,66
9	PEINTURE	NEBIHU	29 852,36
10	REVETEMENTS DE SOL SOUPLE	CAZAJOUS	16 001,51

11	MENUISERIE INTERIEURE	ROUX	176 257,22
12	<b>CARRELAGE</b>	<b>CRC</b>	<b>71 733,18</b>
13	<b>CHAUFFAGE - VENTILATION - DESENFUMAGE - PLOMBERIE</b>	<b>AQUATAIR</b>	<b>931 378,41</b>
	<b>PSE n°3 - RADIATEURS RESTAURANT</b>		<b>15 008,00</b>
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	MUGNIER	477 210,02
15	APPAREILS ELEVATEURS	OTIS	199 800,00
16	CHAPES	CRC	123 417,69

De nouvelles modifications (article R 2194-7 du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications concernent les lots n° 07a, 12, et 13.

#### **Lot n°7A – Menuiserie extérieure acier serrurerie – Métallerie – Partie A**

Pour ce lot, des modifications doivent également être apportées sur proposition de la maîtrise d'œuvre et sont prises en compte comme suit :

FTM n° 35 > Corbeaux escalier, structures renfort placo et tôles d'habillage

Montant : + 2 985,74 € HT

FTM n° 41 > Crinoline accès plateforme

Montant : + 1 602,00 € HT

Montant de l'avenant n°3: + 4 587,74 € HT

**Nouveau montant du marché : 576 180,64 € HT**

Pourcentage d'augmentation : + 3,67 %

#### **Lot n° 12 – Carrelage**

Pour ce lot, une modification doit être apportée sur proposition de la maîtrise d'œuvre. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n° 37 > Suppression plinthes à talon zone cuisine

Montant : - 1 518,95 € HT

Montant de l'avenant n° 2 : - 1 518,95 € HT

**Nouveau montant du marché : 81 066,78 € HT**

Pourcentage d'augmentation : + 13,01 %

Pour ce lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 juillet 2023 a émis un avis favorable quant à la conclusion de cet avenant.

#### **Lot n°13 – Chauffage, ventilation désenfumage**

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à des aléas et à des oublis de la maîtrise d'œuvre. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 38 > Stockage silos suite au retard du chantier

Montant : + 6 622,41 € HT

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 18 OCT. 2023

ID : 074-200005551-20231013-A\_2023\_23-DE

FTM n° 39 > Caisson passage eau pluviale R+2, siphons de sol  
Montant : + 4 146,20 € HT

FTM n° 40 > Modification liaisons LT traitement d'eau/cuve AEP, relevage cuve eau de pluie  
Montant : + 12 640,36 € HT

Montant de l'avenant n° 3 : + 23 408,97 € HT

**Nouveau montant du marché : 989 137,60 € HT**

Pourcentage d'augmentation : + 4,52 %

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les avenants relatifs aux lots n°7A, 12 et 13 dans les conditions exposées ci-avant ;

AUTORISE Madame la Présidente à les signer ;

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.



*[Signature]*  
17 OCT. 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.  
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

